

Déclaration d'indépendance

La déclaration peut, par exemple, être notée une fois dans les conditions générales du service de mesure ou ajoutée dans vos rapports de mesure.

Le service de mesure des émissions (entreprise de mesure) effectue la mesure en toute indépendance par rapport aux clients ou tiers. Cela signifie que l'entreprise ne demande ni n'accepte d'instructions d'aucune source qui pourrait affecter le jugement technique. L'entreprise ne participe pas au développement, à la fabrication, à la vente, au montage, à l'approvisionnement, à l'utilisation ou à l'entretien de l'équipement ou des systèmes à mesurer.